



## Un quart des jeunes vivent dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle

**E**n Bourgogne-Franche-Comté, un quart des jeunes vivent dans des territoires où ils ont globalement des difficultés d'accès aux services contribuant à leurs besoins en santé, formation, emploi-insertion, sport, culture ou information. Celles-ci sont d'autant plus prégnantes qu'ils habitent dans des territoires peu peuplés ou enclavés. Le nombre limité de services dans des petits pôles d'activités, un réseau routier restreint et une couverture numérique très haut débit incomplète sont autant de facteurs qui renforcent les inégalités territoriales entre jeunes citoyens.

Dans les espaces les plus isolés, les jeunes ont plus souvent un emploi. Ceux résidant près de la frontière suisse bénéficient de revenus meilleurs. Dans le Châtillonnais, le Morvan ou au nord-ouest de la Haute-Saône, ils sont davantage confrontés à des difficultés sociales.

Pierre-Stéphane Lèbre, Régine Bordet-Gaudin, Insee

Rencontrer un professionnel de santé, se former ou s'informer, rechercher un emploi, rejoindre un équipement sportif ou un espace culturel sont, dans la vie quotidienne des jeunes, autant de démarches contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. L'éloignement des structures correspondantes peut s'avérer pénalisant, et encore davantage, pour les jeunes en difficulté sociale, souvent moins mobiles.

Repérer les territoires où les jeunes cumulent ces problèmes d'éloignement et des conditions sociales défavorables permet d'alimenter les réflexions sur les politiques sociales locales à mettre en œuvre pour réduire les inégalités territoriales.

Parmi les 466 000 jeunes de 15 à 29 ans résidant en Bourgogne-Franche-Comté en 2014, un quart vivent dans des territoires où ils ont globalement des

difficultés pour accéder rapidement à un ou plusieurs équipements répondant tout particulièrement à leurs besoins en santé, formation initiale ou continue, emploi-insertion-engagement civique, sport, culture-loisirs ou information (*définitions*). L'analyse des disparités de temps d'accès conduit à identifier six profils de territoires.

### 8 % des jeunes ont des difficultés d'accès prononcées (Profils A et B)

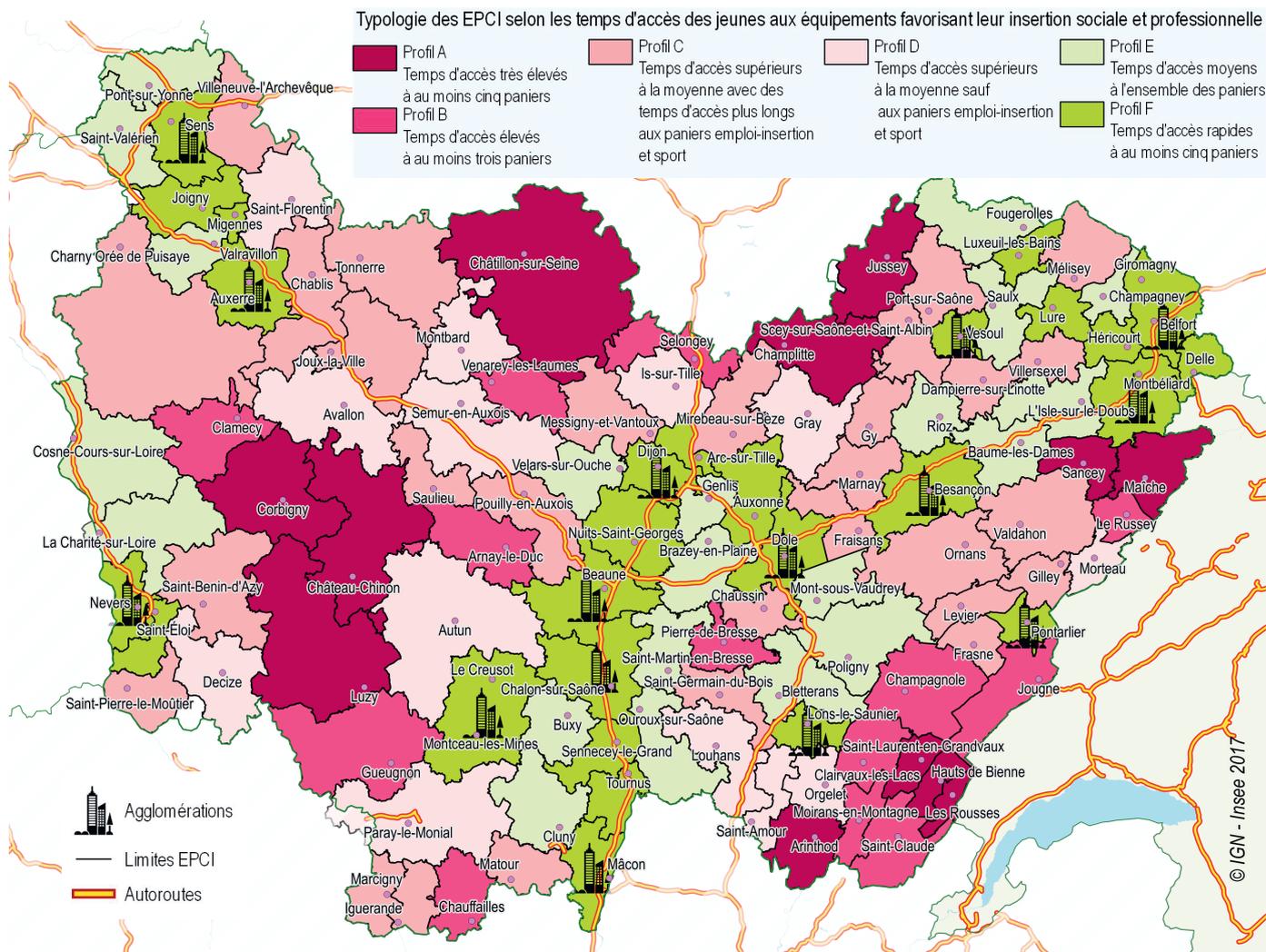
Plus de 8 % des jeunes de la région, soit 39 400 jeunes, habitent dans des territoires où les temps d'accès en voiture (*définitions*) à l'ensemble des équipements sont élevés voire très élevés et largement supérieurs à la moyenne régionale (*figure 1, profils A et B*). Ils vivent dans des espaces très peu denses, des zones enclavées ou

montagneuses, mais aussi dans des petits pôles d'activités ou des communes qui en sont proches.

### Des déplacements qui dépassent souvent la demi-heure

Dans les zones peu denses ou enclavées, les temps d'accès sont très élevés pour au moins cinq paniers d'équipements parmi les six étudiés (*figure 1, profil A*). Globalement, ils dépassent en moyenne la demi-heure, soit trois fois plus que dans les grands pôles urbains. C'est le cas pour les jeunes habitant le Châtillonnais, le Morvan ou au nord-ouest de la Haute-Saône, en raison de l'étendue de ces territoires et d'un maillage lâche des villes les composant. Dans le Haut-Jura, autour de la station des Rousses ou dans le Pays de Maïche, les temps élevés s'expliquent par le relief montagneux.

# 1 Des difficultés d'accès multiples pour les jeunes dans les territoires les moins urbanisés



Note : les équipements favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont regroupés en six paniers (définitions)  
Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015 ; ARS ; DRDJSCS ; Direccte ; Rectorats

Si les déplacements sont particulièrement longs, ils sont cependant disparates selon les services (figure 2). Le temps d'accès à un espace culturel (théâtre, musée, cinéma...) ou à un établissement de formation (lycée, centre d'apprentissage, enseignement supérieur...) dépasse 40 minutes en moyenne ; celui pour consulter un professionnel de santé approche les 30 minutes. Rejoindre une agence de travail temporaire, un réseau Pôle emploi ou une mission locale demande moins de temps, ces établissements sont plutôt bien implantés localement. Les jeunes y accèdent en moyenne en 20 minutes, c'est malgré tout deux fois plus que dans les grandes agglomérations. Se déplacer pour pratiquer un sport requiert moins de temps et dans ces territoires, moins d'un quart d'heure. En effet, un grand nombre de petites communes disposent au moins d'un terrain de grands jeux offrant aux jeunes la possibilité de jouer au football ou au rugby à proximité de leur domicile.

La part de licenciés sportifs est d'ailleurs relativement plus élevée : 34 % des jeunes sont licenciés sportifs contre 31 % dans l'ensemble de la région.

## Configuration géographique et réseau routier renforcent les difficultés

Le fort éloignement des structures contribuant à l'insertion sociale et professionnelle concerne aussi des jeunes habitant dans un territoire animé par un petit pôle d'activités ou à proximité (figure 1, profil B). Leurs temps de trajet sont élevés mais moins fortement que dans les territoires enclavés. Ils tiennent en partie à la configuration géographique et au réseau routier plus ou moins nerve et étoilé autour du pôle d'activités ainsi qu'au nombre limité de services présents. Dans ces espaces, les jeunes accèdent en moyenne en 35 minutes à un établissement culturel ou de formation, en plus de 20 minutes à un professionnel de santé

et 16 minutes à une structure d'aide à l'emploi et à l'insertion. Ils rejoignent un équipement sportif plus vite, en moyenne en 10 minutes. La pratique du sport en club y est développée : 36 % des jeunes ont une licence sportive. Les liens sociaux entre jeunes sportifs sont ainsi plus marqués qu'en ville.

Leurs difficultés d'accès sont multiples, pas systématiques mais concernent au moins trois des six paniers d'équipements. Elles touchent notamment des jeunes résidant dans les environs de Gueugnon, Chauffailles, Venarey-les-Laumes, Pierre-de-Bresse, Moirans-en-Montagne, Clairvaux-les-Lacs ou la région des lacs du Haut-Doubs. Dans le Haut Nivernais, les environs d'Arnay-le-Duc, Saint-Claude ou Champagnole, les jeunes bénéficient d'un accès plus rapide aux services d'aide à l'emploi et à l'insertion, entre 8 et 12 minutes, mais ils restent particulièrement éloignés d'autres équipements.

## Des jeunes plus souvent en emploi dans les territoires très éloignés des services

Dans ces territoires fort éloignés des différents services (profils A et B), plus de la moitié des jeunes travaillent, c'est plus qu'en moyenne dans la région. Près d'un sur deux est ouvrier. Plus âgés, davantage indépendants, ils ne sont qu'un tiers à habiter encore chez leurs parents (*figures 3 et 4*).

Cependant, ce constat masque des disparités importantes entre les habitants de l'arc jurassien et ceux de l'ouest de la région. Bien que souvent ouvriers, les jeunes frontaliers bénéficient de revenus plus élevés que dans les autres territoires isolés et sont plus souvent en emploi. En revanche, dans les territoires éloignés de l'ouest de la région (Morvan, Châtillonnais) et au nord-ouest de la Haute-Saône, les jeunes cumulent isolement et difficultés sociales : ils sont plus touchés par le chômage et vivent dans des territoires affectés par la pauvreté monétaire. Ils perçoivent plus souvent une prestation sociale : plus de 28 % des jeunes actifs contre en moyenne 17 % des jeunes actifs frontaliers.

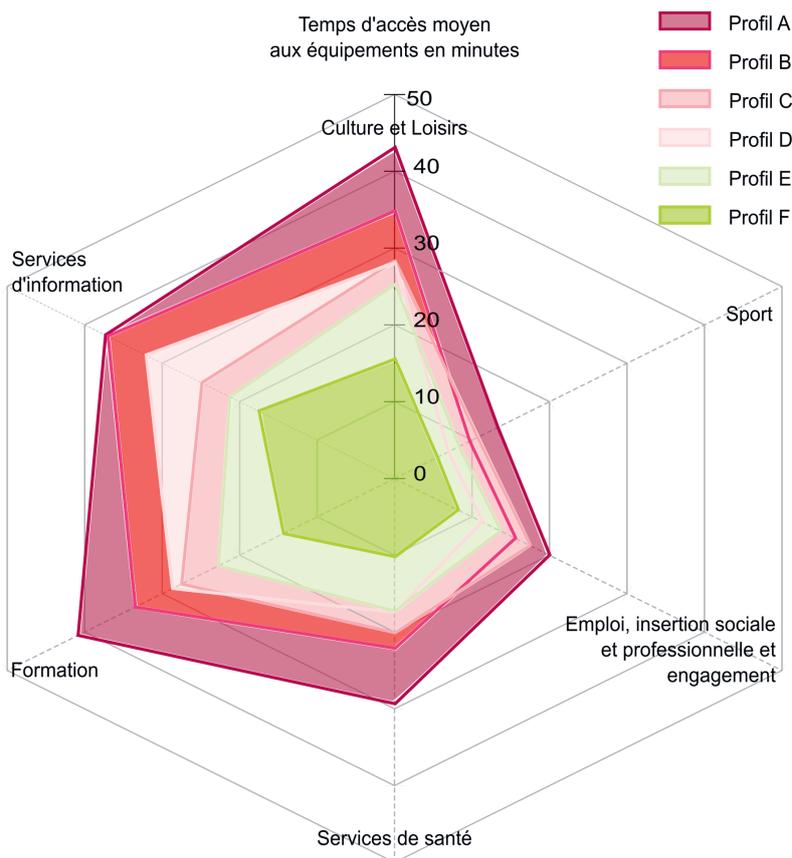
## Des besoins non comblés par le numérique

Ces jeunes en partie déjà formés et en emploi, sont vraisemblablement moins gênés par l'éloignement des structures de formation, d'emploi et d'insertion. En revanche, leurs difficultés d'accès aux équipements de santé et de culture paraissent plus problématiques.

Consulter rapidement un médecin constitue un enjeu fort pour les jeunes de ces territoires. La désertification médicale engendre des déplacements et frais supplémentaires, ce qui peut les amener à renoncer à recourir à un professionnel de santé.

## 2 Des disparités d'accès aux équipements sportifs peu marquées

Temps d'accès moyen des jeunes aux équipements selon le panier d'équipements et le profil des territoires\*



\* Voir figure 1 « Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle »

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015 ; ARS ; DRDJSCS ; Direccte ; Rectorats

Pour la culture, là encore, la distance et les coûts sont sources de vulnérabilité. Bien que certaines communes proposent des activités culturelles, souvent moins onéreuses en milieu rural, l'éloignement reste important et le développement des services numériques ne semble pas actuellement y remédier. Encore mal déployée dans les

zones peu peuplées, la couverture numérique ne permet pas l'accès à un internet rapide et de qualité pour tous (*encadré*). Grands consommateurs de sites de loisirs (musique, jeux, vidéos...) et très actifs sur les réseaux sociaux, les jeunes dans ces zones enclavées sont donc doublement pénalisés : aux difficultés d'accès physiques

## 3 Les jeunes sont moins nombreux et plus en emploi dans les territoires isolés

Caractéristiques des jeunes de 15 à 29 ans selon la typologie des territoires\*

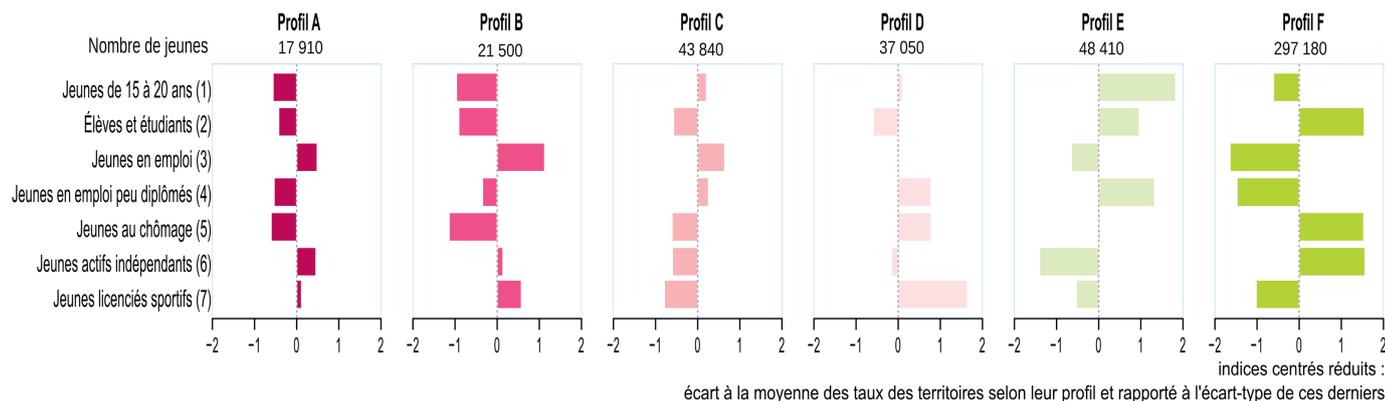
Typologie des territoires	Population totale (nombre)	Jeunes (nombre)	Part de jeunes dans la région (%)	Part de jeunes dans le territoire (%)	Part des 15-20 ans parmi l'ensemble des jeunes (%)	Part de jeunes en emploi (%)	Part de jeunes ni en emploi ni en formation (%)	Part de jeunes licenciés sportifs (%)
Profil A	128 950	17 910	3,8	13,9	41,2	52,2	17,1	33,8
Profil B	155 140	21 500	4,6	13,9	40,4	54,5	16,2	35,5
Profil C	314 970	43 840	9,4	13,9	42,7	52,8	17,0	30,5
Profil D	265 510	37 050	8,0	14,0	42,5	50,6	19,2	39,5
Profil E	348 180	48 410	10,4	13,9	46,0	48,2	17,0	31,5
Profil F	1 600 970	297 180	63,8	18,6	41,1	44,7	18,9	29,6
Ensemble	2 813 720	465 890	100,0	16,6	41,8	47,1	18,3	31,1

\* Voir figure 1 « Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle »

Sources : Insee, Recensement de la population 2014 ; Ministère des Sports, licences sportives 2014

#### 4 Plus d'étudiants et de chômeurs dans les territoires les mieux desservis en équipements

Caractéristiques socio-démographiques moyennes des jeunes de 15 à 29 ans selon les territoires par rapport à la moyenne des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté\*



\* Voir figure 1 « Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle »

Note de lecture : en moyenne, dans les territoires composant le profil A, la part des 15-20 ans parmi les jeunes est plus faible que dans l'ensemble des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté.

Légende :

- (1) Part de jeunes de 15 à 20 ans parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (2) Part d'élèves et étudiants, sans autre activité, parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (3) Part de jeunes en emploi parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (4) Part de jeunes en emploi peu diplômés parmi les jeunes en emploi de 15 à 29 ans
- (5) Taux de chômage au sens du recensement : nombre de chômeurs de 15 à 29 ans rapporté au nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) de 15 à 29 ans
- (6) Part de jeunes actifs (en emploi ou au chômage) n'habitant pas chez leurs parents parmi les jeunes actifs de 15 à 29 ans
- (7) Part de jeunes licenciés sportifs parmi les jeunes de 15 à 29 ans

Sources : Insee, Recensement de la population 2014 ; Ministère des Sports, licences sportives 2014

viennent s'ajouter des difficultés d'accès numérique renforçant leur isolement social.

#### 17 % des jeunes dans des territoires éloignés des équipements (Profils C et D)

Pour 17 % des jeunes, soit 80 900 jeunes, les temps d'accès sont plus courts (*figure 1, profils C et D*) que dans les territoires enclavés mais restent bien supérieurs à ceux des grandes agglomérations. La configuration géographique et un réseau routier plus développé réduisent sensiblement la durée des déplacements. Cependant, il faut encore compter 30 minutes pour rejoindre un établissement de formation ou culturel et 20 minutes pour une consultation médicale.

#### Des temps de trajet encore longs vers les services de l'emploi et les équipements sportifs (Profil C)

Plus de la moitié d'entre eux, soit 43 800 jeunes, sont pénalisés par des temps de trajet qui restent conséquents pour accéder aux services d'emploi, d'insertion et d'engagement civique et aux équipements sportifs (*figure 1, profil C*). Ils mettent en moyenne 17 minutes pour rejoindre un service d'aide à l'emploi et 11 minutes pour accéder à une structure sportive. S'ils bénéficient parfois de la complémentarité des services implantés dans des petites villes proches de leur domicile, ils vivent dans des territoires ruraux qui n'offrent pas l'ensemble des

services souhaités. C'est le cas des jeunes résidant en Puisaye, dans le Chablisien, le Tonnerrois ou encore la vallée de la Loue. Cette situation d'éloignement marqué des services de l'emploi et des activités sportives concerne également des jeunes vivant dans des communes de très petite taille, situées en deuxième couronne de grandes agglomérations dans lesquelles ils bénéficient de nombreux services. C'est le cas des jeunes des environs de Mirebeau-sur-Bèze, Messigny-et-Ventoux se déplaçant vers Dijon Métropole, de Marnay sous influence de l'agglomération bisontine ou de Port-sur-Saône aux portes de Vesoul. Mais, à l'approche de ces agglomérations, il faut également tenir compte des difficultés de circulation aux heures de pointe.

Les jeunes de ces territoires sont plus souvent des adolescents vivant chez leurs parents qui s'y sont installés en raison d'un coût du foncier plus abordable et d'une qualité de vie meilleure. La majeure partie de leur emploi du temps est consacré aux études et aux trajets hebdomadaires conséquents. La pratique sportive s'en ressent, le taux de licenciés est plus faible qu'en moyenne dans la région. Les jeunes actifs quant à eux, sont en grande majorité en emploi.

#### Moins de pertes de temps autour des pôles moyens (Profil D)

Des difficultés d'accès touchent également des jeunes gens de communes gravitant autour d'un pôle d'animation locale et éloignées d'une agglomération d'importance

(*figure 1, profil D*). Ces jeunes habitent à proximité ou dans une commune d'au moins 5 000 habitants, bien dotée en équipements comme Autun, Montbard, Paray-le-Monial, Saint-Florentin, Gray ou Morteau. Ils bénéficient d'un réseau routier convergeant vers ces chefs-lieux rendant les services de l'emploi et les structures sportives rapidement accessibles, respectivement en 11 et 7 minutes. Cependant, ces villes ne disposent pas du panel complet de services d'une grande ville. Les temps d'accès aux équipements de santé sont contenus (17 minutes), mais il faut en moyenne 30 minutes, pour aller dans un établissement d'enseignement supérieur, un centre d'information ou un espace culturel. Dans ces territoires confrontés pour la plupart à des difficultés économiques, les villes concentrent des situations inégalitaires avec, dans certains quartiers, des poches de précarités. Les jeunes ayant un emploi sont moins souvent diplômés. Le chômage y est élevé et touche 22 % des jeunes actifs. Trouver un emploi est délicat : les bassins d'emploi sont relativement étroits et la concurrence entre jeunes est importante. La pratique du sport y est développée : la part de licenciés sportifs est la plus forte de la région (40 % des jeunes).

#### Des territoires périurbains mieux desservis (Profil E)

Dans les espaces périurbains, les jeunes profitent d'un maillage routier très développé

et d'un grand choix d'équipements. Ainsi, un peu plus de 10 % des jeunes de la région résident dans des territoires où ils n'ont pas de difficulté majeure pour accéder aux services favorisant leur insertion professionnelle et sociale, même si les temps d'accès restent moyens (figure 1, profil E). Ils mettent moins de 23 minutes pour rejoindre un établissement de formation, notamment l'université ou les écoles d'enseignement supérieur. Proches des grandes agglomérations, il leur faut encore en moyenne 25 minutes pour accéder à un espace culturel.

La part des moins de 20 ans y est particulièrement forte, 46 % contre 42 % en moyenne dans la région. En conséquence, ils sont plus souvent élèves ou étudiants. Ils vivent majoritairement chez leurs parents dont le niveau de vie est plutôt élevé et qui, pour beaucoup, se déplacent quotidiennement vers une grande ville pour leur travail.

### Un accès rapide pour une grande majorité de jeunes (Profil F)

Pour 64 % des jeunes de la région, les temps d'accès à l'ensemble des équipements favorisant leur insertion professionnelle et sociale sont rapides : 10 minutes ou moins pour les services de santé, de l'emploi, d'insertion et d'engagement civique et 5 minutes en moyenne pour se rendre dans une structure sportive. Rejoindre un établissement de formation ou un espace culturel prend une quinzaine de minutes. Cette large majorité de jeunes (297 200) résident dans les espaces intercommunaux abritant une grande aire urbaine ou dans des espaces interstitiels situés entre deux grandes agglomérations et bien desservis par des infrastructures routières (figure 1, profil F).

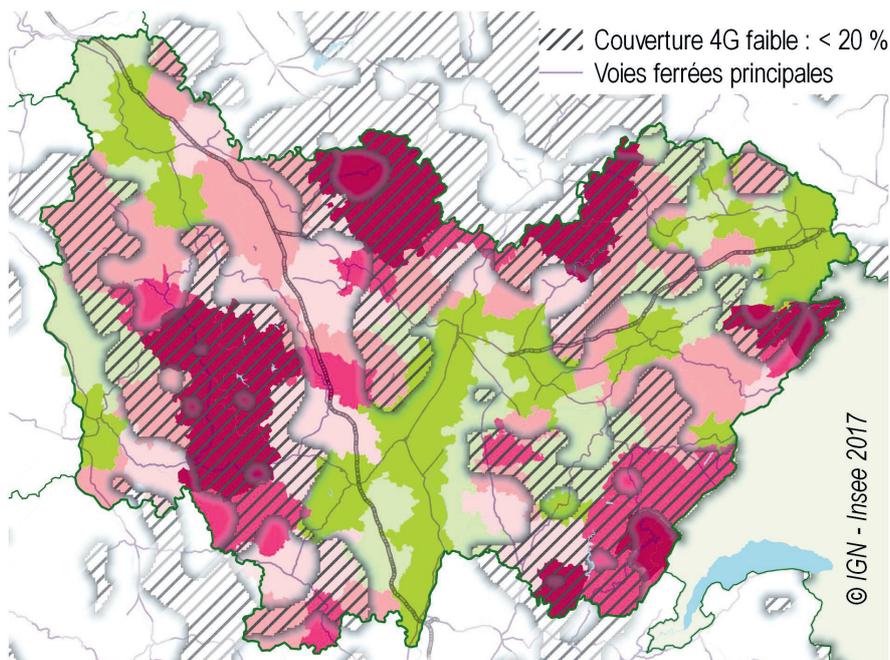
Les grandes villes sont caractérisées par une forte proportion d'étudiants, un taux de chômage élevé et une pauvreté plus présente. Les jeunes viennent en ville pour trouver du travail et traversent souvent des périodes de chômage avant de trouver un emploi. Les situations précaires y sont

## L'éloignement des équipements s'accompagne d'un manque de couverture numérique

Le réseau de téléphonie très haut débit (4G) couvre inégalement la Bourgogne-Franche-Comté et ces disparités dessinent une carte de la fracture numérique.

Les territoires où les jeunes ont des difficultés d'accès aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle (Profils A à D)\* sont aussi ceux où la couverture réseau mobile 4G est la moins développée. Souvent peu densément peuplés, ils sont rarement couverts par les antennes relais à l'exception de petites villes comme Champagnole, Château-Chinon ou Châtilлон-sur-Seine, de stations touristiques telles que Les Rousses dans le Jura ou de la large bande de 50 km de part et d'autre de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon.

L'accès au numérique est un enjeu de première importance dans ces espaces du fait du développement continu des téléprocédures et des services en ligne. C'est aussi une porte d'accès privilégiée pour les jeunes à la culture, à l'information et à toute démarche contribuant à leur insertion.



\* Voir figure 1 « Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle »

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015 ; ARS ; DRDJSCS ; Direccte ; Rectorats ; Arcep

donc plus prégnantes. Absorbés par leurs études ou leur insertion professionnelle, le taux de licenciés sportifs est plus faible à partir de 20 ans.

Les jeunes qui résident dans les espaces interstitiels ont des caractéristiques différentes. Ainsi, sur les axes Sens-Auxerre,

Chalon-sur-Saône et Mâcon, Dijon-Beaune ou Dijon-Dole, Belfort-Vesoul, ils présentent un profil similaire aux jeunes des territoires périurbains (profil E), plutôt scolarisés et vivant chez leurs parents. Dans ces territoires, les jeunes profitent pleinement des services des grands pôles urbains proches. ■

Ces travaux alimentent les réflexions dans le cadre de la Stratégie de l'État en Région qui pose comme premier engagement la lutte contre les exclusions. Ils s'inscrivent dans la fiche projet 1.1 « Réalisation d'une cartographie des services et des territoires prioritaires » pilotée par la DRDJSCS. Cette première étude permet d'identifier les territoires de la région qui cumulent des situations d'isolement par rapport à l'accessibilité à des services à destination du public jeune. Les conclusions doivent permettre de cibler territorialement des actions permettant d'améliorer l'accès aux droits des jeunes les plus précaires.

Cette étude s'inscrit également dans le programme d'étude du Réseau d'observation sociale et sanitaire (Ross) de Bourgogne-Franche-Comté co-piloté par la DRDJSCS et l'ARS. Ont contribué à cette étude : l'Agence régionale de santé, le Conseil régional, la Direccte, la Drac, la DRDJSCS, la Dreal, les Rectorats des Académies de Dijon et de Besançon, le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie, le Sgar, l'Université de Bourgogne.

## Définitions, méthodes et sources

Un **équipement** correspond à un lieu de consommation de services. Les équipements retenus dans l'étude sont considérés comme favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans. Ils sont regroupés en **six paniers** :

– **Culture et loisirs** : ce panier est constitué des conservatoires de musique, danse et art dramatique, salles de cinéma, théâtres et autres lieux de spectacle, lieux d'exposition (musées relevant de l'appellation musée de France) ainsi que des structures d'accueil de jeunes et maisons des jeunes et de la culture.

– **Emploi, insertion sociale et professionnelle, engagement civique** : ce panier est constitué des agences de travail temporaire, réseaux Pôle emploi, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique ainsi que des foyers de jeunes travailleurs et des structures agréées « services civiques ».

– **Formation** : ce panier est composé des centres de formation d'apprentis, lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel ou technique (non agricoles) ou établissements d'enseignement agricole ou maisons familiales rurales. Il comprend également les établissements d'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire, les centres de formation continue et centres d'information et d'orientation.

– **Santé** : ce panier est constitué des professionnels de santé libéraux que sont les médecins généralistes ou kinésithérapeutes ou infirmiers et les dentistes ainsi que des maternités ou spécialistes en gynécologie, des plannings familiaux et réseaux d'addiction.

– **Services d'information** : ce panier est constitué des maisons des services publics, maisons des adolescents, réseaux d'information jeunesse.

– **Sport** : ce panier est constitué des bassins de natation, salles de combat, salles multisports, skate parks et espaces de vélo Freestyle, terrains de grands jeux (football, rugby...), terrains extérieurs de petits jeux collectifs (basket-ball, handball...).

Le **territoire d'étude** est composé de l'ensemble des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de Bourgogne-Franche-Comté dont les contours ont été arrêtés au 01/01/2017.

Le **temps d'accès** moyen aux équipements correspond au temps, exprimé en minutes, pour un trajet en voiture en heures creuses, pour aller de la commune de domicile à l'équipement le plus proche, y compris lorsqu'il est situé en dehors de la région. Par convention, le temps d'accès est nul lorsque l'équipement est situé dans la commune de domicile.

L'**éloignement des jeunes** d'un EPCI à un équipement ou un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès de chaque commune composant l'EPCI pondéré par la population des jeunes de 15 à 29 ans y résidant.

La **typologie des EPCI** selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle est effectuée sur les 116 EPCI de Bourgogne-Franche-Comté. Elle est réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP), suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH).

La plupart des équipements sont issus de la **base permanente des équipements** (BPE) 2015 constituée par l'Insee. Celle-ci mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Les autres équipements sont fournis par la DRDJSCS, l'Agence régionale de santé, la Direccte et les Rectorats des Académies de Dijon et de Besançon.

Les distances routières entre communes sont fournies par le **distancier Métric** de l'Insee.

Les caractéristiques de la population sont issues des données du **recensement de la population** 2014 dont les résultats sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles de recensement de 2012 à 2016.

### Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier  
CS 11997  
25020 BESANÇON CEDEX  
**Directeur de la publication :**  
Moïse Mayo  
**Rédactrice en chef :**  
Isabelle Revillier  
**Mise en page :**  
STDI  
**Crédits photos :**  
CRT, L. Cheviet  
**ISSN :** 2497-4455  
**Dépôt légal :** février 2018  
© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- « Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté* n° 5, mars 2017.
- Bertrand M., « Département du Jura : un accès facile aux services, à l'exception de six territoires », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 18, juillet 2017.
- Cléron E., Caruso A., « Le sport, d'abord l'affaire des jeunes », *Injep analyses et synthèses* n° 1, mars 2017.
- Branche-Seigeot A., Chassard M., « Bourgogne-Franche-Comté : d'importantes améliorations de la couverture numérique haut débit, le très haut débit comme nouveau défi », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 21, octobre 2017.

